Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

Un premier foyer d’influenza aviaire détecté en Vaucluse

Le jeudi 29 décembre, un élevage de poules pondeuses à Monteux a dû subir une opération d’abattage suite à la détection de l’influenza aviaire.

La préfecture de Vaucluse vient d’annoncer qu’un foyer d’influenza aviaire hautement pathogène a été détecté dans un élevage de poules
pondeuses à Monteux. C’est la première contamination d’un élevage sur le territoire en 2022, mais du troisième épisode après la contamination d’animaux sauvages à Saint Saturnin-les-Avignon et à Sorgues détectée début décembre.

Afin d’éviter la propoagation du virus, les 5000 volailles présentes au sein l’élevage ont dû subir une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

opération d'abattage hier, le jeudi 29 décembre. Le site sur lequel était l'élevage devrait, quant à lui, subir une opération de désinfection. Face aux pertes économiques subies, l'éleveur recevra une indemnisation.

La préfecture de Vaucluse rappelle que la consommation de viande, de foie gras et d'œufs, et de tout autre produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'Homme.

Les mesures à respecter

Afin d'éviter la propoagation de l'influenza aviaire, la préfète de Vaucluse a pris un arrêté définissant une zone réglementée, dans laquelle s'appliquent des mesures de contrôles et de précautions. Cette zone est divisée en trois périmètres :

-une **zone de 'protection'** (ZP) dans un rayon de 3 km autour du foyer infectieux (les communes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux et Sorgues sont concernées),

-une **zone de 'surveillance'** (ZS) dans un rayon de 10 km autour du foyer infectieux (les communes d'Aubignan, Avignon, Beaumes-de-Venise, Carpentras, Châteauneuf-de-Gadagne, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Jonquerettes, Jonquières, Loriol-du-Comtat, Morières-les-Avignon, Pernes-les-Fontaines, Le Pontet, Saint-Saturnin-les-Avignon, Sarrians, Le Thor, Vedène, Velleron et les communes de la ZP sont concernées),

-une **zone 'réglementée supplémentaire'** (ZRS) dans un rayon de 20 km autour du foyer infectieux (les communes du Barroux, Le Beaucet, Bédoin, Blauvac, Cabrières d'Avignon, Caderousse, Cairanne, Camaret-sur-Aigues, Caromb, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Crillon-le-Brave, Gigondas, Gordes, Isle-sur-la-Sorgue, Lafare, Lagnes, Malemort-du-Comtat, Mazan, Methamis, Modène, Mormoiron, Piolenc, Rasteau, Robion, La Roque-Alric, La Roque-sur-Pernes, Sablet, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Saumane-de-Vaucluse, Seguret, Serignan-du-Comtat, Suzette, Travaillan, Vacqueyras, Fontaine-de-Vaucluse, Venasque, Violès, et les communes des ZP et ZS sont concernées).

Dans les ZP et ZS, sont interdits : l'abattage des volailles et d'autres oiseaux captifs en établissement d'abattage non agréé, les mouvements et le transport des viandes issues de volailles en provenance de ces zones, les sorties depuis les exploitations des poussins d'un jour, d'œufs à couver et de consommation, l'épandage de lisier, la collecte des plumes. La chasse aux gibiers, quant à elle, peut être limitée en fonction des lieux humides.

Dans les trois zones, il est obligatoire de mettre les volailles à l'abri dans les établissements commerciaux, d'enfermer dans un lieu clos ou de protéger avec un filet les oiseaux des établissements non commerciaux. Une surveillance renforcée des établissements commerciaux est programmée. Les rassemblements d'oiseaux tels que les foires, marchés et expositions et les mouvements de volaille sont interdits. En élevage, la surveillance est renforcée par des visites vétérinaires et par la réalisation d'autocontrôles obligatoires pour les propriétaires, l'accès aux exploitations est limité aux seules personnes indispensables à la tenue de l'élevage. Enfin, la chasse au gibier d'eau et à plume est interdite.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

Les mesures pourraient être levées dans 21 jours pour la zone de protection et dans 30 jours pour la zone de surveillance, si elles ne présentent aucun signe d'influenza aviaire entre temps. En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, la préfecture vous invite à conserver les cadavres, à les isoler, à les protéger et à contacter votre vétérinaire ou la Direction départementale de la protection des populations au 06 08 96 69 44 ou par mail à l'adresse ddpp@vaucluse.gouv.fr

---

1218 Ukrainiens accueillis en Vaucluse depuis le début de la guerre

Depuis que la guerre a éclaté en Ukraine en février dernier, les services de l'État et la préfecture de Vaucluse se mobilisent afin d'accueillir les réfugiés ukrainiens dans de bonnes conditions. Plusieurs dispositifs ont été déployés pour leur permettre l'accès au logement, au droit, à la santé, à la scolarisation des enfants, à la langue française et à l'emploi dans une logique d'insertion.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, 1218 personnes ont été accueillies en Vaucluse, dont 710 qui ont été hébergées dans des dispositifs collectifs, 182 qui ont été logées, 266 élèves ont été solarisés, et 229 personnes ont été inscrites à Pôle emploi.

Afin que l'accueil des réfugiés ukrainiens se passe dans des conditions optimales, l'État a financé 3,7

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

millions d'euros pour l'accompagnement et l'hébergement collectifs des ménages ukrainiens, 116 050 d'euros pour l'accompagnement des personnes dans le logement, ainsi que 62 000 d'euros pour l'apprentissage linguistique.

La protection des réfugiés

Le dispositif de protection temporaire, mis en place dans les pays de l'Union européenne, octroie aux personnes fuyant la guerre en Ukraine, un statut temporaire de réfugiés, leur permettant de séjourner légalement sur le territoire français, pour une durée maximale de 3 ans, avec des autorisations provisoires de séjour d'une durée de 6 mois renouvelable.

À ce jour, le bureau de l'immigration et de l'asile de la préfecture de Vaucluse a délivré 1184 autorisations provisoires de séjour, 770 en première demande et 414 en renouvellement.

L'hébergement

Trois dispositifs permettent l'hébergement des Ukrainiens : l'hébergement collectif, l'accueil citoyen et le logement individuel. Un accueil de jour a été installé au 6, boulevard Limbert à Avignon. Ouvert six jours sur sept, il représente le premier lieu d'accueil et de contact en Vaucluse pour les réfugiés.

Les Ukrainiens sont ensuite guidés vers un des cinq logements collectifs situés à Avignon, Carpentras, Orange, Cavaillon et Apt. 345 Ukrainiens sont accueillis en hébergement collectif à ce jour. Près de 700 personnes en ont bénéficié dans le département depuis le début de la crise. L'État a financé 3,7 millions euros pour l'ensemble des dispositifs d'hébergement collectifs

Une fois la situation des ménages stabilisée, il est proposé aux Ukrainiens une solution plus perenne vers un accès au logement.
Actuellement, 182 déplacés ukrainiens ont été orientés en logement en Vaucluse. L'État a financé 116 050€ pour ces mesures d'accompagnement.

La langue française

La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) a organisé plusieurs ateliers socio-linguistiques, notamment sur les sites de Carpentras et d'Orange, afin de proposer des sessions intensives d'apprentissage de la langue française aux réfugiés.

Dans le cadre de l'accès à l'emploi, Pôle emploi s'est mobilisé pour organiser des formations spécifiques d'apprentissage de la langue à visée professionnelle. Pour permettre cet apprentissage, l'État a financé 62 000€ au niveau local.

L'emploi

Autre facteur essentiel d'intégration pour les réfugiés, qui sont relativement diplômés et disposent d'un bon niveau d'éducation : l'emploi. Afin de les accompagner au mieux, Pôle emploi a renforcé ses équipes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

dans le but de répondre aux besoins des Ukrainiens en matière de formations spécifiques à visée professionnelle.

L'école

Trois unités pédagogiques pour élèves allophones nouvellement arrivés ont été déployées par l'éducation nationale afin d'accueillir au sein de plusieurs établissements les enfants ukrainien : au collège Raspail à Carpentras, qui accueille 23 élèves ukrainiens, au lycée Fabre à Carpentras qui en accueille 14, et au collège Gionot à Orange qui en accueille 19. Une nouvelle unité devrait s'ouvrir à Orange en 2023.

Les droits

Les associations et opérateurs de l'État pour l'accompagnement social des ménages ukrainiens œuvrent ensemble afin de permettre une ouverture rapide des droits et les aider dans toutes leurs démarches administratives. L'association Entraide Pierre Valdo et la société Adoma sont mobilisées pour le suivi en hébergement collectif. Cap Habitat, Soligone, Habitat Humanis, Le Village, Rhéso, Cité Caritas, sont quant à elles chargées de l'accompagnement dans le logement.

Toutes ces associations travaillent en relation avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) afin de faciliter l'ensemble des démarches administratives auprès de ce public. À ce jour, 1093 droits ont été ouverts à la CPAM.

La santé

Dès l'arrivée des premiers réfugiés ukrainiens, l'Agence régionale de Santé (ARS) s'est mobilisée et a constitué des équipes pour réaliser des bilans de santé flash et assurer le suivi médical des personnes. En tout, 249 évaluations de santé ont été réalisées par l'ARS.

Et en 2023 ?

Comme cette année, l'accès à l'emploi et à l'apprentissage du français, et la scolarisation des enfants demeureront essentiels pour l'insertion des réfugiés.

Les services de l'État continueront à se mobiliser afin de stabiliser l'hébergement collectif et permettre aux ménages ukrainiens d'accéder à des logements individuels, autant que possible, pour ceux disposant de ressources.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

Fermeture au public des services départementaux de l'état pour les fêtes de fin d'année

La préfecture de Vaucluse, les sous-préfectures d'Apt et de Carpentras, ainsi que les services de l'Etat présents sur le site Chabran de la Préfecture (2 avenue de la Folie), seront fermés au public les lundis 26 décembre 2022 et 2 janvier 2023 ainsi que l'après-midi du 5 janvier 2023 (à partir de 13h) :

- le service droits des étrangers ;
- le secrétariat général commun départemental (SGCD) ;
- la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ;
- l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) ;
- le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ;
- l'inspection de l'éducation nationale (IEN) ;
- le centre d'information et d'orientation (CIO) ;
- le point Acar de Vaucluse ;
- le délégué du défenseur des droits.

D'autre part :

- les services de la DDETS, situé rue Jean Althen à Avignon, seront également fermés les lundis 26 décembre 2022 et 2 janvier 2023 ;
- l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), située sur le site Chabran de la préfecture, sera fermée du 26 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclus.

Plan grand froid : comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?

Invisible, inodore, sans saveur et non irritant, le monoxyde de carbone est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique. En période hivernale, les risques

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

augmentent en lien avec l'utilisation d'appareils à combustion. Pour cet hiver, le risque d'intoxication au monoxyde de carbone est accru dans le contexte de l'augmentation du coût de l'énergie et de l'utilisation de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

La région PACA fait partie des régions les plus concernées. Au cours de la période de chauffe 2021-2022, 35 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone (CO), survenus par accident et impliquant 92 personnes, ont été signalés, sans décès à déplorer. Depuis 2006, début de la surveillance, le nombre de personnes intoxiquées chaque hiver en région PACA se situe autour de 200 personnes. A ce jour, la saison hivernale 2021-2022 est celle qui a fait le moins de victime. Chaque année, une centaine de décès en moyenne est répertoriée dans la France entière.

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone

L'intoxication chronique (émanation de CO faible mais continue) se manifeste par des maux de tête, des nausées, de la fatigue. L'intoxication est lente et les symptômes de cette intoxication sont peu spécifiques et peu évocateurs. Elle peut être confondue avec d'autres pathologies.

L'intoxication aiguë (émanation de CO importante et rapide) entraîne des vertiges, une perte de connaissance, une paralysie musculaire, des troubles du comportement, voir le coma ou le décès.

La sévérité de l'intoxication dépend de l'intensité de l'exposition, de la fragilité de la personne (nouveau-né, enfant) et de l'état de santé préalable de l'individu exposé (antécédents cardio-vasculaires et pulmonaires).

En cas d'intoxication aiguë ou de soupçon d'intoxication, la prise en charge doit être rapide et peut justifier une hospitalisation spécialisée. Il est recommandé : d'aérer les locaux ; d'arrêter si possible les appareils à combustion ; d'évacuer les locaux ; de ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers ; d'appeler les secours au 15, 18 ou 112, et 114 pour les personnes malentendantes.

Limiter les risques d'intoxication

- Avant l'hiver, faire systématiquement vérifier par un professionnel qualifié les installations (chaudières, cheminées, chauffe-eau, conduits d'aération, poêles) quel que soit le combustible utilisé ;
- Aérer au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- Maintenir vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et les sorties d'air (grilles ou bouches d'aération) ;
- Installer un détecteur de monoxyde de carbone ;
- Respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant.

Depuis plusieurs jours, il a été observé des incidents liés à l'utilisation de barbecues et de braseros en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

intérieur. Détournés de l'usage recommandé, ces appareils sont dangereux et présentent des risques d'intoxication au monoxyde de carbone. En moyenne, chaque jour à Avignon, deux incidents ont à déplorer. Il est donc recommandé de ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; de placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; de ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

J.R.

Vous avez jusqu'à demain pour abandonner ou régulariser vos armes

l'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

l'écho du mardi Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

Depuis le 25 novembre, la préfecture de Vaucluse participe à une opération nationale d'abandon et de régularisation d'armes. Trois points de collecte sont ouverts en Vaucluse, de 9h à 17h, pour vous dessaisir de vos armes ou pour les enregistrer. L'opération prendra fin demain, vendredi 2 décembre.

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de citoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales. La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de leur détention. L'opération nationale d'abandon et de régularisation d'armes offre au détenteur la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

Pour les détenteurs d'armes et de munitions souhaitant s'en séparer, les restitutions s'effectuent auprès des policiers et des gendarmes présents sur les sites de collecte dédiés.

En Vaucluse, trois sites sont ouverts, sans rendez-vous, jusqu'à demain, vendredi 2 décembre 17h :

- Avignon – Hôtel de police d'Avignon, 14 boulevard Saint Roch.
- Pernes-les-Fontaines – Brigade de gendarmerie, quartier de l'Audifrette.
- Apt – Brigade de gendarmerie, 226 avenue Eugène Baudouin.

Pour les détenteurs désireux de conserver leurs armes, des agents de la préfecture seront également présents sur les trois sites de collecte pour les aider à les enregistrer dans le système d'information sur les armes (SIA).

Les détenteurs ne devront alors pas présenter leurs armes, mais se présenter munis :

- de photographies de bonne qualité de leurs armes. Ces photographies doivent permettre de visualiser les différents marquages des armes : numéro de série, nom de fabricant, marque, modèle, calibre ;
- de la longueur totale de l'arme et de celle du canon ;
- d'une pièce d'identité ;
- d'un justificatif de domicile.

J.R.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes

« Ne rien laisser passer », ce sont les mots d'ordre de la Préfète de Vaucluse à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. « C'est un combat constant qui doit être mené sans relâche. Il ne faut rien laisser passer face aux agresseurs » martèle Violaine Démaret , entourée de représentants d'associations comme Rhéso, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Centre hospitalier de Montfavet, du Planning Familial, de l'Agence Régionale de la Santé et en ligne avec la Procureure de la République de Carpentras par visio-conférence.

Cette journée de sensibilisation a été proclamée par l'ONU en 1999 et en France, c'est l'une des « Grandes Causes » du quinquennat puisque sans elle, l'égalité entre les hommes et les femmes ne saurait advenir.

Mettre à l'abri femmes et enfants

Au terme d'une matinée de réunion et d'échanges à Avignon avec celles et ceux qui sont sur le terrain, la préfète a fait le point sur la situation en Vaucluse. « En 2022, nous avons eu deux féminicides, une femme tuée à Cavaillon, une autre à Pernes-les-Fontaines, nous avons donc l'impérieuse nécessité de continuer à agir ensemble. D'abord grâce à un maillage du territoire. Dans les 151 communes du département, chaque femme doit avoir un endroit où aller pour se protéger et mettre à l'abri ses enfants. On doit pouvoir faire mieux. L'accueil des victimes aussi doit se développer, il y a quelques années il n'y avait que

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

3 ou 4 places, désormais il y en a 30 pour les aider. Il y a eu 82 décisions de justice pour « grave danger » et 12 « bracelets anti-rapprochement » posés chez des agresseurs, ce n'est pas parfait, mais ça progresse. Les maris ou compagnons violents doivent être expulsés du domicile, mais pas abandonnés dans la rue, lâchés dans la nature, ils doivent être hébergés ailleurs, pris en charge, responsabilisés voire soignés pour surtout ne plus jamais récidiver ».

Les chiffres

Il est vrai que les chiffres en Vaucluse ne laissent pas indifférent : en 2021, 2 373 plaintes ont été déposées pour viols (73), menaces et chantage (549), pressions psychlogiques ou physiques, harcèlement, coups et blessures volontaires (1232). La tendance est différente en ville et à la campagne, +59 plaintes en zone gendarmerie, -99 en zone police « Il faut donc accentuer l'accueil des victimes en zone rurale, là où les victimes sont loin de tout » explique Violaine Démaret « Et surtout 50% des faits se déroulent à la maison, ce sont donc des violences intra-familiales et il n'y a pas de profil-type, toutes les catégories sociales, tous les âges sont représentés, y compris des retraités de plus de 75 ans ».

Une centre de suivi et de prise en charge

Un « CPCA (Centre de suivi et de prise en charge) des auteurs de violences conjugales existe en Vaucluse, à Carpentras (04 90 60 36 84) pour ceux qui ont du mal à se contrôler et qui exécutent une décision de justice, mais aussi pour ceux qui ont peur du geste de trop, ces hommes qui parfois spontanément s'inscrivent à un stage de responsabilisation ou demandent à être accompagnés d'un suivi médical et/ou psychologique pour ne pas recommencer à humilier, dévaloriser, insulter, terroriser, menacer ou frapper leur compagne. Bref, pour qu'ils se contrôlent et ne laissent plus libre cours à leurs bouffées de violence.

Une société violente

« La violence augmente dans notre société, les plus vulnérables avec les mamans, ce sont les enfants qui sont témoins de ces scènes qui se déroulent à la maison, sous leurs yeux, c'est un vrai traumatisme et leurs vies en sont durablement bouleversées » ajoute la Préfète. Le Vaucluse a été retenu parmi 5 départements pour tester les mesures d'éloignements. Les policiers, gendarmes, pompiers reçoivent une formation continue pour savoir accueillir les plaignantes, les réconforter, leur parler avec humanité. Des espaces ont été aménagés dans les commissariats et les brigades de gendarmerie pour qu'elles puissent s'exprimer dans un environnement de confiance, loin du tout venant. « Il existe aussi une violence mutuelle entre hommes et femmes à l'intérieur d'un couple, situation aggravée par l'absorption du cocktail alcool-drogue, et parfois aussi, des femmes qui frappent des hommes, mais c'est très rare ».

Un numéro d'appel et une plateforme de signalement

Un numéro d'urgence à appeler 24h / 24 pour les femmes victimes de violences : 39 19 (il est anonyme et gratuit) Une plateforme de signalement : www.arretonslesviolences.gouv.fr

---

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

11 novembre 2022 : Cérémonie pour le 104ème anniversaire de l'Armistice de la Grande Guerre

Une cérémonie en deux temps, d'abord sur la Place du Petit Palais à Avignon, puis au Rocher des Doms, au pied du Monument aux Morts. Après avoir salué le drapeau du 2ème REG (Régiment étranger du Génie de St-Christol) la Préfète du Vaucluse, Violaine Démaret, et le Colonel Guillaume Deschamps, commandant la Base aérienne 115 d'Orange et Délégué militaire départemental, ont passé les troupes en revue, à commencer par le Groupement de Gendarmerie qui assure au quotidien la sécurité de 371 000 Vauclusiens répartis sur 146 des 151 communes du département, soit 82% du territoire. En tout, 1 160 personnels, militaires et civils, dont 480 réservistes environ, protègent la population sous les ordres du colonel Cédric Garence. Autour de 22 000 interventions, de toute nature, sont gérées chaque année.

Était présente également une section du 2ème REG de Saint-Christol créée en 1999, après le démantèlement des installations de missiles du Plateau d'Albion. Il compte un millier d'hommes qui ont participé aux opérations extérieures du Mali (Barkhane), d'Estonie (Lynx) et au Liban après l'explosion du port de Beyrouth. Sur la Place du Petit Palais, une section de la Base Aérienne 115 de Caritat,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

inaugurée en 1939 par le vauclusien Edouard Daladier, Président du Conseil et député d'Orange. 1 160 hommes et femmes travaillent sur ce site, qui abrite des hélicoptères Fennec ainsi qu'un commando de parachutistes de l'air, et modernisent ses installations pour accueillir dès l'été 2024 le 5ème Escadron de Rafales de l'Armée de l'Air et de l'Espace.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

Violaine Démaret, Préfète du Vaucluse © Préfecture du Vaucluse

La préfète de Vaucluse et le délégué militaire ont ensuite remis plusieurs décorations. Jean-Noël a été fait Chevalier de la Légion d'Honneur, René Taulemesse s'est vu décerner la médaille militaire et deux élèves du Collège Joseph Roumanille ont lu l'ordre du jour du Maréchal Foch le 11 novembre 1918. Violaine Démaret a prononcé le message de la Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants et le Colonel Deschamps le nom des soldats « Morts pour la France » en 2022. Tout le monde a ensuite grimpé jusqu'au Rocher des Doms avec les porte-drapeaux et la fanfare de Montfavet pour assister au dépôt de gerbes à la mémoire des victimes. Une 1ère Guerre Mondiale qui, en France, a fait 1,7 million de morts et 4,2 millions de blessés et invalides.

Andrée Brunetti

« Pour la fraternité, contre le racisme et l'antisémitisme, contre la haine anti-LGBT+ »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

La préfète de Vaucluse, Violaine Démaret, en partenariat avec la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT (DILCRAH) lance un appel à projet local.

Cet appel à projet local cherche à soutenir et à encourager les initiatives de la société civile engagée contre les haines et les préjugés racistes, antisémites ou LGBTphobes, avec des actions d'éducation, de prévention, de formation, d'aide aux victimes ou d'organisation d'évènements luttant contre ces préjugés. Ces projets devront être mis en œuvre dans le courant de l'année 2023.

Cette année, l'appel à projet est élargi au critère d'appartenance, ou de non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. Les associations type loi 1901, les établissements culturels et les établissements scolaires et universitaires, constitués de professionnels et/ou de bénévoles, peuvent participer.

Appliqués au niveau local, les projets présentés devront s'inscrire dans les objectifs des plans nationaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme et d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2022-2023.

Les projets éligibles devront répondre aux priorités suivantes :

- La promotion de la fraternité, l'engagement citoyen, la lutte contre les préjugés et les stéréotypes racistes, antisémites et LGBTphobes, les actions à destination des jeunes, sur le

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire ;
- L'évaluation quantitative du racisme, de l'antisémitisme, de la haine anti-LGBT ainsi que leurs conséquences sur les victimes ;
- La production de ressources et de discours alternatifs en ligne ainsi que le développement du signalement des discours de haine sur Internet ;
- L'éducation à l'information et aux médias, la prévention des actes et de la réitération/récidive, la sensibilisation des partenaires sociaux et des acteurs du monde du travail, l'aide aux victimes ainsi que les actions de communication et l'organisation d'évènements contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ ;
- La valorisation des lieux d'histoire et de mémoire, y compris de mémoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions ;
- L'accompagnement et la formation des acteurs de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et/ou la haine anti-LGBT ;
- Les actions menées par les centres LGBT+ (hors coûts de fonctionnement) ;
- Le développement de stages de citoyenneté et mesures de responsabilisation notamment en partenariat avec les lieux de mémoire et d'Histoire ;
- L'accompagnement des victimes de racisme, d'antisémitisme et/ou de haine anti-LGBT+, et la collecte de données qualitatives notamment à partir de la parole des victimes ;
- La participation à la semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme en mars 2023 ;
- La participation aux évènements qui se dérouleront autour de journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai et des marches des fiertés LGBT+.
- La sélection des candidatures sera réalisée localement par les services de l'Etat compétent et désignés par la préfète.

Les structures ayant été sélectionnées devront mettre en œuvre leur projet dans le courant de l'année 2023. Elles devront s'engager à respecter les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et le principe de laïcité par la signature du contrat d'engagement républicain.

L'appel à projet ainsi que le formulaire CERFA sont téléchargeables ici.

Projet de révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Durance : une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 avril 2025

concertation avec la population est organisée

Une concertation avec la population sur le projet de révision du plan de prévention du risque d'inondation se tiendra vendredi 21 octobre à 18h, à l'espace George Jouvin, Pertuis. Cette réunion lancera la phase de concertation du public qui se déroulera du 21 octobre au 25 novembre.

La préfète de Vaucluse, Violaine Démaret, organise une concertation avec la population sur le projet de révision du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la Durance pour la commune de Pertuis. Cette révision fait suite aux travaux réalisés sur le système d'endiguement de Pertuis par la métropole Aix-Marseille-Provence, qui ont permis de rehausser le niveau de protection, aujourd'hui garanti pour une crue d'occurrence centennale.

Afin de présenter aux populations concernées le projet de PPRI, d'en faciliter la compréhension et de leur permettre de participer de manière éclairée à la phase de concertation, une réunion publique se tiendra en présence des services de la direction départementale des territoires (DDT) en charge de la conduite de la procédure, le : **Vendredi 21 octobre à 18h, à l'espace George Jouvin, rue Henri Silvy, Pertuis.**

Cette réunion lancera officiellement la phase de concertation du public qui se déroulera du 21 octobre au 25 novembre.

Tout au long de cette phase de concertation, les documents constitutifs du projet de PPRI, le rapport d'évaluation environnementale, ainsi qu'une messagerie électronique dédiée, seront disponibles sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr. La messagerie électronique permettra à chacun de questionner l'administration, notamment sur la situation de sa propriété et sur les règles qui s'y appliqueront au titre du risque d'inondation.

Un exemplaire papier des documents constitutifs du projet de PPRI et des éléments méthodologiques utiles à leur compréhension seront également mis à la disposition du public à la direction de l'urbanisme de la mairie de Pertuis (impasse Jules Séguin). Un registre permettra d'y recueillir les éventuelles observations.

Réunion publique le vendredi 21 octobre à 18h, à l'espace George Jouvin (salle des fêtes), rue Henri Silvy, Pertuis.

J.R.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !